



L'ECHO BOISSILLON

N°37 - AVRIL 2021



Sommaire

Edito	p 2	Distribution de masques à l'école	p14
Opération déneigement	p 3	Elections régionales et département.	p14
Opération archivage – 19 Mars	p 4	Vandalisme	p15
Dossier budget – résultats 2020	p 5	Chiens catégorisés	p16
Evolution T.E.O.M.	p 6	Mission locale Sud Essonne	p16
Bennes à encombrants	p 8	'Jeu m'amuse'	p17
Comprendre sa facture d'eau	p 9	AccesLibre	p17
La fibre	p10	Evénements annulés	p17
Aides aux économies d'énergie	p11	Pôle Santé	p18
Petits rappels annuels	p12	Nos jeunes ont du talent	p18
Journée environnement	p13	Boum école – Course de l'Espoir	p19
Info commerce	p13	Etat-Civil – Urbanisme - Agenda	p20



Pour ce printemps 2021 j'aurais souhaité que la crise sanitaire ne soit qu'un souvenir, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Après une année de mesures plus ou moins contraignantes pour faire face au virus, nous n'avons pas encore de perspective sur un retour à une vie « d'avant ».

Cette situation est gérée au jour le jour, en fonction des annonces du moment faites par le gouvernement, et toujours dans l'intérêt général. Toutes les restrictions annoncées sont prises par arrêté préfectoral et insérées sur les différents supports de communication de la commune.

Les services administratifs, techniques et les élus restent vigilants afin de garder à notre village son énergie et se tenir prêt à reprendre le fil du temps.

Cette énergie nous la devons à tous les acteurs locaux, commerces, écoles, périscolaire, qui continuent d'assurer le quotidien malgré les obligations.

La commune maintient tous les travaux en cours de réalisation pour les écoles et la mairie et continue de porter les dossiers sur des projets à venir qui sont encore nombreux.

Cette longue période de restrictions amène également son lot d'incivilités avec le non-port du masque, des regroupements de plus de 10 personnes, des infractions au code de l'environnement, le non-respect du couvre-feu ...

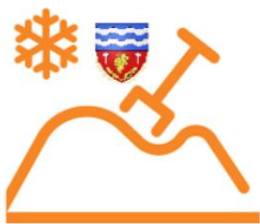
Cette crise sanitaire est difficile à vivre pour tout le monde, mais ce n'est pas pour autant qu'il faille aggraver la situation par des comportements irrespectueux envers les biens et les personnes ce qui est de plus en plus fréquent.

Nous sommes tous concernés par ce fléau et les élus veillent au respect et à la mise en place des mesures sanitaires afin que la vie « presque » normale puisse reprendre.

SYLVIE SECHET



Episode Neigeux à Boissy



Opération déneigement !

Les activités de salage, sablage ou déneigement de la voirie ne constituent pas le quotidien des agents des services techniques de la commune.



Ces épisodes neigeux font que les agents travaillent souvent dans l'urgence.

Pour assurer le déneigement des voiries les agents techniques communaux ont été mobilisés avec les moyens mis à leur disposition.

Le passage du tracteur pour le déneigement et le salage a été fait sur les rues suivantes :

- **Rue des Alouettes, rue Paul Garreau et Chemin des Cailles, rue Clémenceau, rue des Champs, rue du Rocher Bizet, rue des Vallées, Route de D'Huisson-Longueville, rue du Mal Foch, rue des Alliés, impasse des Platanes, rue Margaille, place de la Victoire, chemin Margaille, rue Sainte Barbe, rue du Repos, impasse des Prés, rue du Centre, rue de la Croix Boissée, rue des Chaumonts, rue des Bleuets, rue des Rangées, impasse du Noyer, chemins des Perchés, place de l'église.**

- **Les départementales comme la rue des Vignes, rue des Sablons, rue de la Libération, Grande Rue étaient à la charge du département.**

Les sites suivants ont été déneigés manuellement :

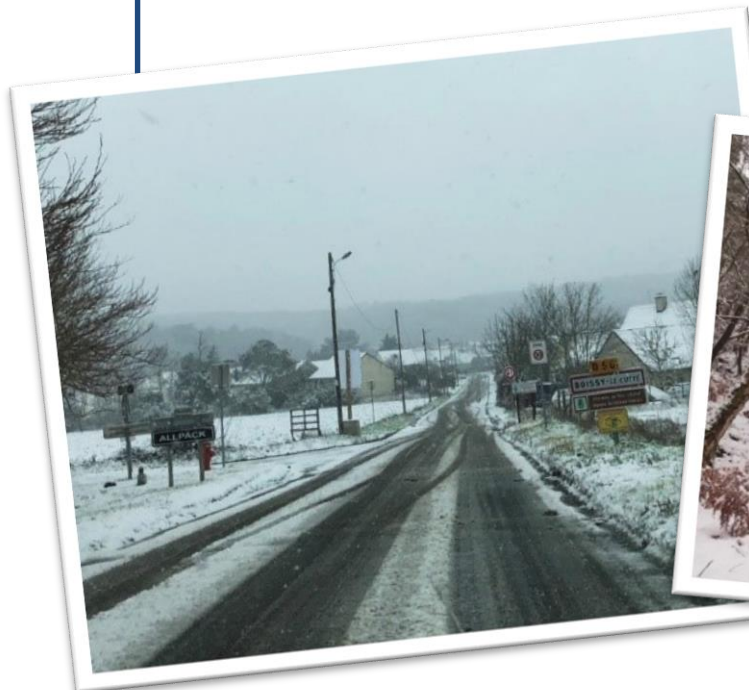
Cours et trottoirs des écoles, cour de la mairie, pôle santé, place de l'église.

Rappel : par arrêté du 3 novembre 2015. Chaque riverain a la charge de l'entretien du trottoir situé devant son habitation.

Grâce à l'équipe technique et aux engins de déneigement, la circulation s'est déroulée au mieux sur la commune malgré les conditions météorologiques.



SYLVIE SECHET





« 19 Mars, journée du souvenir »

Pour respecter les mesures sanitaires, un nombre restreint d'élus et d'anciens combattants ont déposé ce jour, 59ème anniversaire du « Cessez le feu de la guerre d'Algérie », des gerbes de fleurs sous la plaque commémorative à l'espace du 19 mars 1962. Ils ont rendu hommage aux victimes civiles et militaires dans le recueillement et ainsi perpétué le devoir de mémoire.

MONIQUE ZAMPERLINI

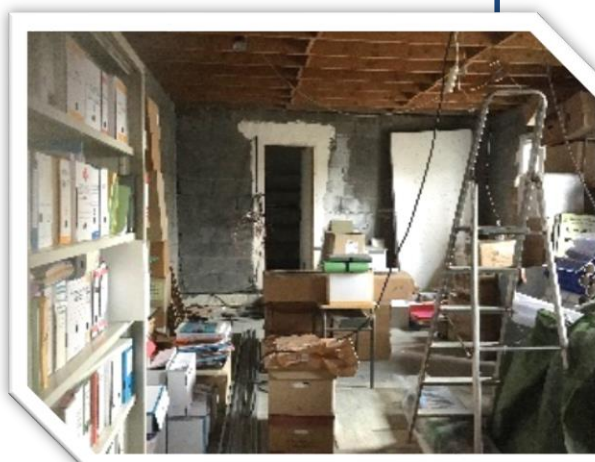


Opération archivage des dossiers communaux

La gestion administrative de tous les pôles de l'activité communale, basée sur des procédures règlementaires bien établies, génère la production d'une multitude de dossiers qui constituent la mémoire de l'organisation du travail de la Mairie et des actions entreprises par les élus au cours des différents mandats.

Ces documents précieux doivent être triés, listés, référencés et archivés afin d'envisager les évolutions face aux changements de la réglementation et des besoins des administrés. Nous savons construire notre avenir quand nous connaissons notre passé.

Des travaux de réhabilitation devaient être réalisés dès janvier 2021 dans une pièce au 1^{er} étage de la Mairie où était stocké dans une armoire et dans des cartons, un nombre considérable de dossiers communaux non archivés donc non fonctionnels. Il était donc primordial d'une part de préserver les documents et d'autre part de libérer l'espace.



Dès le 15 juin 2020, à raison de 2 à 3 demi-journées par semaine, une opération archivage de tous ces dossiers a donc été entreprise. Mais compte tenu de la quantité, de la variété (Documents historiques, délibérations du conseil municipal, arrêtés préfectoraux, factures, marchés, cartes etc..) et de l'ancienneté des documents (de 1878 à 2013), la collaboration de Monsieur QUERNEZ Directeur du Service Départemental des Archives et du Patrimoine Immobilier a été sollicitée. Sur ses conseils il a été procédé au tri des documents feuille par feuille, par année et par catégorie, et à la réalisation de listings détaillés.



Ces listings lui ont été transmis dans un second temps, afin qu'il précise les documents à conserver soit à la Mairie, soit aux Archives Départementales, et sous son contrôle, les documents destinés à la destruction. Au retour des listings et après traitement définitif de tous les documents, le 23 février 2021 : 68 cartons ont été rassemblés, 50 cartons pour la destruction (environ 3m³) et 18 cartons de documents communaux à référencer et à archiver au sein des locaux communaux. Les documents à détruire ont été pris en charge par un établissement spécialisé le 16 mars 2021.

MONIQUE ZAMPERLINI & MARYLINE SASSIER



Commune de Boissy le Cutté

Le Budget

Introduction : Vos Impôts

Répartition : La commune ne perçoit pas la totalité du montant indiqué sur votre avis d'imposition « Taxe Foncière ». **Cette taxe contribue au financement des équipements collectifs et des services proposés aux habitants de Boissy-le-Cutté.** Pour information, sur votre avis de taxe foncière, jusqu'en 2020 plusieurs établissements intervenaient : le Conseil Départemental, la Communauté de Communes et la Commune. Chaque taux est bien identifié et est voté par l'assemblée délibérante concernée, les conseillers départementaux votent les taux du Département, les élus communautaires votent les taux de la Communauté de Communes et le conseil municipal vote les taux communaux.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Le taux 2020 de l'impôt dont vous étiez redevable était réparti comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : taux 2020 connus

Commune 13,02 %	Département 16,37 %	Communauté de Communes 1 % + TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères) 12,58 %
---------------------------	-------------------------------	---



IMPORTANT

A compter de 2021, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (16,37%) est transférée aux communes en remplacement de la Taxe d'Habitation.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : Taux 2021

Commune 13,02 % + Département 16,37 %	Taux global 29,39 % (Ce taux global n'évolue pas en 2021)	Communauté de Communes 1 % + TEOM (Taxe enlèvement ordures ménagères) 13,69 %
---	---	---

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)

Taux 2021 inchangés par rapport aux taux 2020

Commune 39,75 %	Communauté de Communes 1,97%
--------------------	---------------------------------





Explication sur les taux TFPB

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) des résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal voté + le taux de TFPB 2020 du département de l'Essonne de 16.37%.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune serait de 29.39 % (soit le taux communal de 2020 reconduit : 13.02 % + le taux départemental de 2020 : 16.37 %).

Il n'y aura donc aucune augmentation sur les taux de la taxe foncière en 2021.

Pour rappel, le taux de la part communale de la taxe foncière n'a pas évolué depuis 2015 et n'augmentera encore pas en 2021.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier et connaissent chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La collecte est organisée par le biais d'un marché passé par la Communauté de Communes et le traitement est délégué au SIREDOM.

Le SIREDOM a une dette de plus de 48,54 millions d'euros. Face à cette situation, la décision a été prise de lisser le remboursement de cette dette sur les 3 années à venir.

Le calcul est composé d'une part fixe et d'une part variable où s'appliquent des prix unitaires au tonnage.

Pour le remboursement de la dette, la répercussion doit s'établir sur la part fixe. La part variable calculée en fonction du tonnage de déchets ramassé sur la commune n'est pas prévisible et nous ne pouvons pas vous donner plus d'information sur ce que vous devrez payer pour cette partie de la TEOM. Sur la part fixe en revanche, nous pouvons d'ores et déjà vous avertir d'une augmentation conséquente.

Avec le lissage sur 3 ans retenu pour apurer cette dette, la part fixe passe de 14€ à 22€ par habitant sur 2021, 2022 et 2023 et reviendrait à 14 € à partir de 2024.

Encore une fois, cette somme ne rentre pas dans les caisses de la commune même si elle est prélevée en même temps que la taxe foncière.

Le taux de la TEOM, prélevée sur le même avis d'imposition que la taxe foncière, est voté par le Conseil Communautaire (et non la commune).

En résumé, votre taxe foncière 2021 présentera une augmentation qui sera due uniquement à la revalorisation annuelle de la base d'imposition (revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances) et au taux plus élevé qu'en 2020 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, deux facteurs sur lesquels la commune n'a aucun pouvoir direct.



Taux communal inchangé depuis 2015

Augmentation due à la hausse de la base d'imposition

Département : 910 ESSONNE				Commune : 080 BOISSY-LE-CUTTE		
TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères
Taux 2019	13,02%	%	%	16,37%	0,632%	10,83%
Taux 2020	13,02%	%	1,00%	16,37%	0,623%	12,58%
Adresse						
Base ①	2720		2720	2720	2720	2720
Cotisation	354		27	445	17	342
Cotisation 2019	350		-	440	17	291
Cotisation 2020	354		27	445	17	342
Variation	+1,14%	%	- %	+1,14%	0%	+17,53%

Pour information, la TEOM avait déjà augmenté de 17,53% en 2020 (dont 1,14% d'augmentation de la base d'imposition)



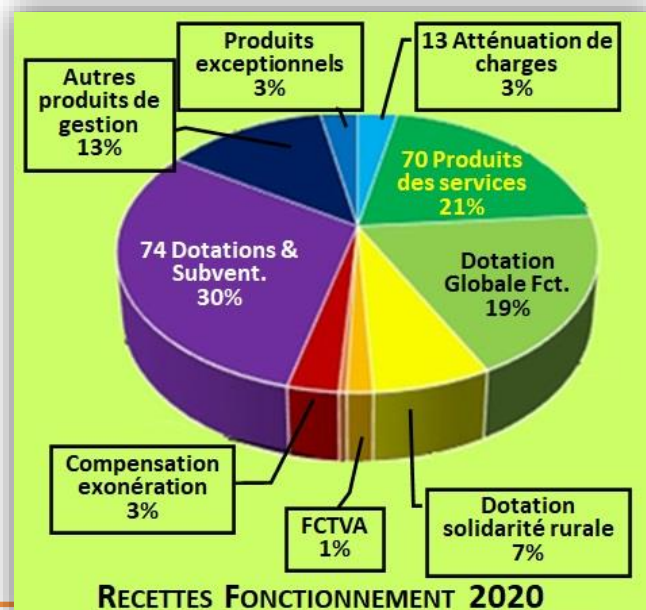
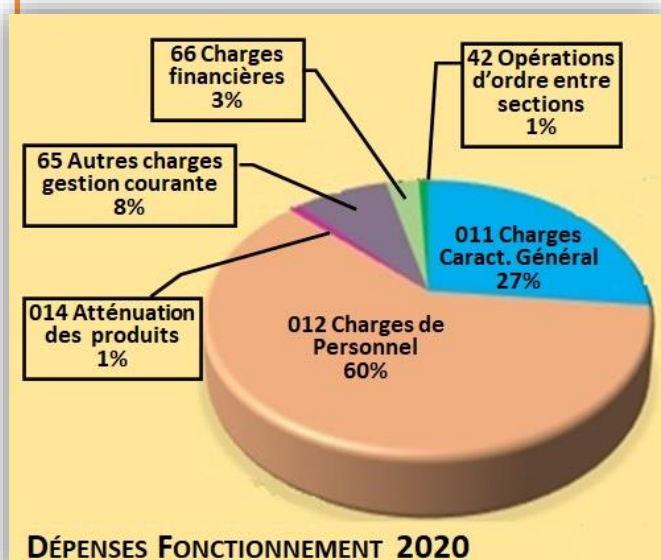
LE DOSSIER

RESULTATS DE CLOTURE 2020 - FONCTIONNEMENT

Dépenses 620.973 €

Recettes 924.222 €

Excédent de l'exercice
303.249 €

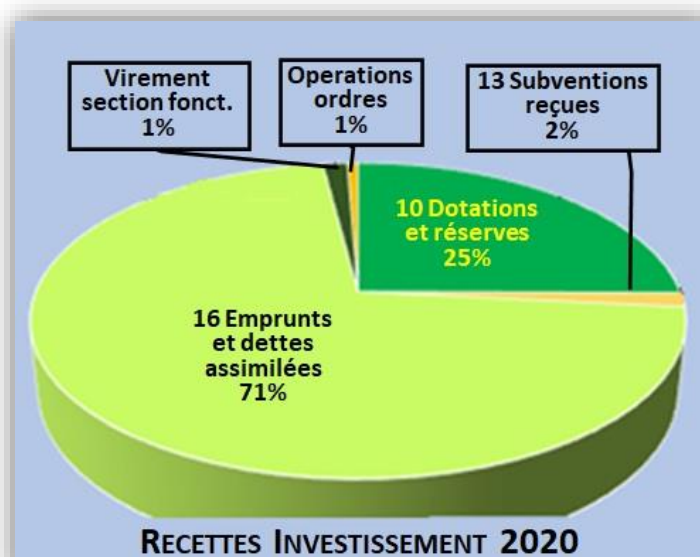
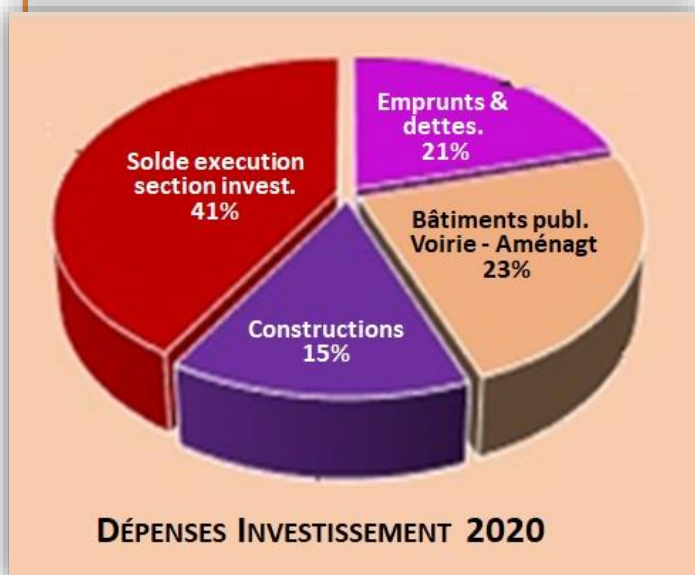


RESULTATS DE CLOTURE 2020 - INVESTISSEMENT

Dépenses 315.327 €

Recettes 759.203 €

Excédent de l'exercice
443.876 €





Les principaux projets d'investissement réalisés ou en cours de réalisation

	TRAVAUX 2020	2021 en cours ou prévisionnels
 BÂTIMENTS VOIRIES	Allées du Cimetière Installation Skate Parc	Mairie (Création d'un appartement, d'une salle de travail) Travaux église (suite au diagnostic architectural) Construction Hangar Technique
 ENVIRONNEMENT	Prévention dépôts sauvages. Installation barrières bois sur les chemins. Installation poubelles	Etude nouvelle station épuration. Création verger pédagogique
 HANDICAP	Agenda Accessibilité : Mise en conformité des ERP	Accessibilité voirie (mobiliers urbains)
 ENFANCE EDUCATION JEUNESSE	Démolitions de bâtiments communaux pour la création du Centre de Loisirs et restauration scolaire.	Réhabilitation Ecoles Création salle d'activité école A.FRANK et réhabilitation des sanitaires Nouvelle bibliothèque, restructuration école NIKI DE ST PHALLE – création d'un préau – installation structure de jeux Abribus (lycéens)
 SÉCURITÉ	Installation pièges photographiques. Rénovation système vidéo protection	Etude Rénovation du système d'alarmes intrusion et incendie des bâtiments. Installation camera sur sites non protégés

Les excédents affichés cette année tant en fonctionnement qu'en investissement ne reflètent pas réellement la situation de la commune en termes de disponibilité financière.

Ces excédents proviennent des emprunts (à hauteur de 547.000€) que la commune a obtenus pour réaliser les travaux sur les écoles et les locaux municipaux et ne sont pas encore utilisés. La Covid19 étant passée par là, les travaux n'ont pas pu démarrer aussi vite que prévu et les fonds sont toujours sur les comptes de la commune mais ils seront dépensés cette année avec la fin des travaux prévus en 2021.

Néanmoins, le solde excédentaire restant dans les caisses de la mairie ne suffira pas à financer les travaux du nouveau hangar technique (prévu initialement dans l'enveloppe des travaux 2021 mais qui a dû être reporté pour cause d'insuffisance de budget).

SYLVIE SECHET & J.MICHEL DUMAZERT

Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique

(un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

Le 29/05/2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les 25/09/2021 et 20/11/2021 de 9h à 11h

A noter sur vos tablettes !





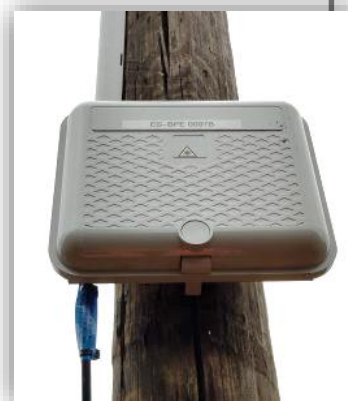
La fibre optique va-t-elle enfin arriver chez nous ? Encore un peu de patience !

L'accès internet est devenu indispensable pour pouvoir télétravailler, suivre une visioconférence, ou encore se soigner. L'internet à « très haut débit » (THD), c'est-à-dire supérieur à 30 Mégabits par seconde, est la solution pour ne plus avoir de blocages intempestifs et rendre la navigation fluide et rapide.

Par l'intermédiaire du syndicat Essonne Numérique, dont la CCEJR fait partie depuis 2018, la fibre optique a enfin été déployée dans la plupart des rues de Boissy-le-Cutté (voir la carte interactive sur le site www.EssonneNumerique.com), malgré un retard de plus d'un an. Nous rentrons actuellement dans la phase Jalon 3 : **le raccordement final**.

Concrètement, la fibre (le tube en verre) est installée jusqu'à un boîtier de terminaison proche de votre logement, dans la rue pour les pavillons ou dans les parties communes pour les immeubles. Ce boîtier est appelé PBO (point de branchement optique). Le dernier câble à installer, allant de ce boîtier « PBO » jusqu'à la prise optique de votre box internet dans votre habitation, c'est le raccordement final.

Ce dernier peut être souterrain, aérien, en façade ou en partie commune d'une copropriété. Le raccordement est réalisé sous un délai réglementaire de 3 mois maximum à partir de la prise en compte de la demande faite auprès de l'opérateur. Cette demande devra être faite par vous-même auprès d'un opérateur, si vous souhaitez recevoir la fibre optique chez vous.



S'il existe un fourreau entre le domaine public et votre habitation (pour le câble téléphonique actuel, par exemple), le technicien de l'opérateur devrait utiliser ce fourreau pour y passer la fibre jusqu'à votre habitation.

En cas de complication (fourreau bouché ou trop coudé), il sera peut-être amené à vous proposer de passer la fibre en aérien.

Le raccordement se réalise ensuite en intérieur. Il consiste à installer un petit câble de quelques millimètres de diamètre jusqu'à une prise terminale optique (PTO) soit (le plus souvent) en apparent au niveau des plinthes, soit dans des goulottes dans vos murs si vous en disposez. C'est sur cette prise PTO que sera reliée la box internet de votre fournisseur d'accès à internet lors de la mise en service de votre abonnement très haut débit.

Quels sont les opérateurs commerciaux déjà présents ?

BOUYGUES TELECOM

<https://www.bouyguetelecom.fr/>

CORIOLIS – <https://www.coriolis.com/>

SFR – <https://www.sfr.fr/>

K-NET – <https://www.k-net.fr/>

KIWI – <https://www.kiwi-fibre.fr/>

NORDNET – <https://www.nordnet.com/>

ORANGE – <https://www.orange.fr/>

OZONE – <https://www.ozone.net/>

RED by SFR – <https://www.red-by-sfr.fr/>

SOSH – <https://www.sosh.fr/>

VIDEOFUTUR- <https://lafibrevideofutur.fr/>

L'emplacement de cette prise terminale optique est stratégique car le positionnement de votre box vous permettra de reprendre le cas échéant votre réseau Ethernet, d'avoir accès au wifi, au téléphone et à la télévision via internet.

Essonne Numérique déploie un réseau fibre « neutre » ouvert à tous et libre d'accès à tous les opérateurs.

La date de l'ouverture commerciale est prévue **à partir du mois de juillet 2021**. Le coût du raccordement est majoritairement pris en charge par l'opérateur lui-même, sauf en cas de raccordement complexe ou si l'abonné souhaite en profiter pour faire déplacer sa box.

Pour plus d'informations : www.Essonnenumerique.com

KARINE LANIAU

Et Free ?

Free n'a pas souhaité signer d'accord avec le Syndicat Essonne Numérique au tout début de l'aventure... Cet opérateur commence à se rendre compte de son erreur et demande désormais à intégrer le syndicat mais pas aux mêmes conditions tarifaires que les autres opérateurs... L'affaire n'est pas encore réglée ! A suivre...



Aides aux économies d'énergie

Le **Parc Naturel Régional du Gâtinais Français** a créé, grâce au soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et le Conseil Départemental de l'Essonne, une subvention pouvant aller jusqu'à **14.000€**.

Travaux éligibles

Ces travaux doivent être réalisés par un artisan disposant de l'assurance décennale correspondante aux travaux exécutés. Cet artisan effectue la fourniture et la pose des matériaux.

- Isolation de la toiture, (rampants ou planchers de combles),
- Isolation des murs,
- Isolation du plancher bas,
- Remplacement de portes donnant sur l'extérieur, de parois vitrées et de dispositifs d'occultation isolants (volets...),
- Chauffe-eau solaire,
- Ballon d'eau chaude thermodynamique,
- Equipement de chauffage performant utilisant les énergies renouvelables,
- Ventilation performante (si associée à des travaux d'isolation).



Matériaux éligibles

La subvention écologique Parc concerne les projets de rénovation énergétique réalisés en utilisant des matériaux biosourcés et/ou des installations de chauffage utilisant des énergies renouvelables. Ils doivent être, de préférence, de provenance locale. Les isolants minces et multicouches ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

Subvention écologique du Parc : Gain énergétique supérieur ou égal à 50 %.

À la suite d'un diagnostic réalisé par un conseiller énergie du Parc, les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35 %.

Sans condition de ressources

Pour les personnes effectuant un dossier Habiter Mieux Sérénité de l'Anah :

Bonus gain énergétique Parc : Gain énergétique supérieur ou égal à 50 %

Le bonus gain énergétique Parc est une aide complémentaire à la subvention écologique Parc. Il ne peut donc pas être obtenu indépendamment.

Karine LANIAU

Il existe d'autres aides pour l'amélioration de l'habitat

L'agence nationale de l'habitat

L'Anah propose plusieurs types d'aide pour la réalisation de travaux dans votre logement.

L'aide financière peut concerner des **travaux de rénovation énergétique**. Pour cela, l'Anah propose les 2 aides suivantes :

- **Habiter Mieux Sérénité** (projet de rénovation permettant de réaliser une performance énergétique d'au moins 35 %)
- **Ma Prime Rénov'** (projet de rénovation ponctuel ou non tel que travaux d'isolation par exemple ou changement de mode de chauffage)

D'autres aides existent :

L'aide de la caisse de retraite pour travaux d'adaptation du logement (en cas de perte d'autonomie), la prime « coup de pouce thermostat avec régulation performante », la prime « éco-logis 91 » du Département, le prêt à l'amélioration de l'habitat par la CAF, l'éco-prêt à taux zéro (l'éco-PTZ).

Enfin, une permanence gratuite d'un architecte-conseil du CAUE 91, vous permet d'accéder à des ressources pour préparer son projet de rénovation ou de construction.

Pour plus de précisions : service-public.fr, « Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat ».



KARINE LANIAU

Avec le retour des beaux jours ...

Un petit rappel avec le retour des beaux jours histoire de remémorer à chacun quelques évidences de civisme pour le bien-être de tous !



Attention, les horaires de l'arrêté sur le bruit ont évolué en 2020.

Faites aussi attention aux bruits domestiques comme les aboiements répétés des chiens, les discussions à voix hautes lors des apéros sur la terrasse, les cris répétés ou la musique à volume élevé pendant les soirées, etc ... Pensez à vos voisins et demandez-vous quelle serait votre réaction s'ils faisaient autant de bruit que vous ?

Et vous pouvez toujours les prévenir quand vous souhaitez organiser une petite fête pour éviter qu'ils ne contactent les forces de l'ordre.

J.M DUMAZERT

Rappel déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics (y compris dans les sentes).



Des sacs prévus à cet effet sont à votre disposition à plusieurs endroits sur la commune, y compris en mairie, mais ce n'est pas aux agents techniques de se baisser à votre place !

Un village propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du service de nettoyage mais aussi de l'éducation des personnes qui y vivent !



Nuisances sonores

Avec l'arrivée des beaux jours, chacun s'affaire à agrémenter son environnement, quoi de plus normal...

Un petit rappel concernant les bruits de voisinage réglementés par un arrêté municipal modifié en 2020 (les horaires ont évolués).

Les travaux de bricolage et jardinage effectués à l'aide d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière, ...) sont autorisés:

- Les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h30
- Les dimanches de 9h à 11h30
- Dimanche après 11h30 et jours fériés tout bruit est interdit



Jusqu'à 180€ d'amende

Délibération municipale sur la taille des haies

Suite à des réclamations reçues en mairie, la municipalité a pris une délibération fin 2020 (disponible sur le site Web de la commune) permettant d'imposer aux propriétaires de tailler leurs haies en limite d'espace public (à ras de leur grillage ou clôture comme l'exige la loi) sous peine de prendre en charge la taille de ces haies envahissantes aux frais (avec pénalités) du propriétaire récalcitrant (après une mise en demeure de tailler lui-même sa haie).





Journée de l'Environnement

Dans le cas où les mesures sanitaires seront favorables, la Journée de l'Environnement aura lieu cette année **le Samedi 29 Mai 2021**.

Au programme :

A partir de 9 h : **ramassage des déchets** sur 3 itinéraires balisés (avec un jeu de piste). Distribution du matériel dans la salle des fêtes.

Mise à disposition de **deux bennes**, rue des Champs, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Escape Game « ObjEctif 2D8D »

Un jeu grandeur nature dans la salle des fêtes créé par CANOPE 91, sur le développement durable. « En 2080, Boissy-le-Cutté n'existe plus. Grâce à une faille spatio-temporelle, nous avons la chance de revenir en 2021 pour pouvoir réparer nos erreurs qui ont eu un impact irréversible sur l'environnement ». Le jeu est ouvert à partir de 9 ans, à jouer en équipe ou en famille tout au long de la journée (sur pré-inscription).

Possibilité de manger sur place grâce à la présence du foodtruck **Lulu Burger** (hamburgers faits maison).



KARINE LANIAU



Le ramassage des déchets est un geste citoyen qui ne doit pas s'arrêter à une journée. Chaque promenade au quotidien peut également être l'occasion, muni d'un sac poubelle et de gants, d'un ramassage sur le trajet.



Info Commerce

Depuis quelques semaines, si vous êtes clients de la pizzeria « **Pizza Ait** », vous l'aurez constaté Nadia et Hassan ont déménagé leur restaurant au 23 rue de la Libération. Ils vous accueillent maintenant dans un espace refait à neuf (anciens bureaux de la société Dousset) qu'ils n'ont malheureusement pas pu encore ouvrir entièrement du fait de la situation sanitaire.

Seules les parties « à emporter » et livraisons sont ouvertes. Vous pourrez toujours vous y rendre à pied pour retirer vos pizzas mais également en voiture car un petit parking de trois places, **dans la cour**, vous est dédié !

XAVIER SEVERE

Nouvelles entreprises, nouveaux artisans

Vous venez de vous installer sur la commune ? Nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie pour paraître dans l'annuaire du site internet.



Nouvelle distribution de masques à l'école ANNE FRANK

Le 21 Février dernier, dès réception de la généreuse dotation de masques de protection par le Conseil Régional d'Ile de France, madame la Maire accompagnée de son adjoint à l'enfance, s'est rendue à l'école élémentaire ANNE FRANK pour en effectuer la distribution. Chaque élève des quatre classes se voyait ainsi remettre trois masques réutilisables avec un petit supplément pour l'équipe enseignante.



FABRICE AUCOULON



Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 Juin 2021. Initialement prévues en Mars, elles avaient été reportées en Juin par la loi du 22 Février 2021. Le décret de convocation des électeurs a fixé la date du premier tour au 20 Juin et celle du second tour au 27 Juin.

Pour les électeurs qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales, la date limite d'inscription permettant de voter à ces élections est le vendredi 7 Mai.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre en mairie ou en ligne sur le site 'www.service-public.fr'.

Pour vérifier si vous êtes inscrit sur nos listes électorales, vous pouvez également vous connecter sur le site 'www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47'.

Procuration : Pour les électeurs absents lors du jour de l'élection et souhaitant voter, vous avez la possibilité d'établir une procuration auprès d'un commissariat de police ou de gendarmerie, du tribunal dont dépend le domicile ou le lieu de travail.

Un nouveau dispositif de procuration en ligne via votre ordinateur ou votre smartphone a été lancé à compter du 6 Avril. Vous pourrez réaliser votre demande de procuration sur le site internet www.maprocuration.gouv.fr.

En raison de la situation sanitaire, chaque mandataire pourra disposer de deux procurations établies en France ou à l'étranger ; l'électeur donnant procuration et celui votant à sa place doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Appel à volontaires

Comme il y a deux élections en même temps, il y aura 2 bureaux de votes différents et donc nous aurons besoin de nombreux assesseurs pour tenir ces bureaux. Si vous êtes détenteur d'une carte d'électeur sur la commune, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir proposer votre candidature pour la tenue de ces bureaux les 20 et 27 Juin. Plusieurs créneaux horaires sont disponibles entre 8h et 20h.

Vandalisme : le jeu du moment



ABRIBUS RUE DES VALLEES



ABRIBUS GRANDE RUE

A peine un mois s'est écoulé entre ces deux dégradations d'abribus sur notre commune.

Le vandalisme figure de plus en plus parmi les préoccupations actuelles, Il faut que les auteurs de ces déprédations prennent conscience que les dépenses consenties pour y remédier grèvent les budgets de la commune au lieu de les réduire, et peuvent impacter celui de leurs propres parents. Doit-on équiper notre village de plus de caméras de protection, au détriment d'autres dépenses ?

Au-delà de cette notion qui échappe très certainement à ces délinquants, il faut tenter de comprendre ce qu'est le vandalisme, entre bêtise et irrespect, qui consiste tout simplement à vouloir dégrader, voire détruire volontairement et gratuitement quelque chose.

Nous nous sommes posé une multitude de questions au sein de la municipalité pour tenter de trouver un début d'explication à de tels actes, en vain. Une plainte a bien évidemment été déposée pour ces faits commis dans la nuit du dimanche 04 au lundi 05 avril. Nul besoin de rappeler que ces individus n'avaient certainement aucune raison d'être dehors à cette heure tardive.

Il est important que les adultes rappellent quelques règles élémentaires de bonne conduite aux plus jeunes, leur faire comprendre que ces lieux sont en grande partie pour eux. Ils se privent dès lors, ainsi que tous les autres enfants du village de certains équipements, comme en témoignent également les trop nombreuses incivilités sur le stade de Boissy le Cutté.

Ces actes peuvent paraître comme des faits sans importance aux yeux de certains, pourtant cela peut parfois se révéler être le premier pas vers une trajectoire de plus haute délinquance.

Le bien être ensemble ne peut profiter à tous que si chacun agit de façon respectueuse, réfléchie et bienveillante : ce qui est pour moi est pour toi.

La difficile période que nous traversons est davantage propice à l'empathie des uns envers les autres, à la solidarité et aux actes porteurs d'avenir plutôt qu'à de tels agissements.

Toutes et tous, quel que soit l'âge, avons notre rôle à jouer, pour vivre mieux et préserver les acquis.

FABRICE AUCOULON



Muselière obligatoire pour les chiens de catégories 1 et 2 !

C'est la loi.

Un rappel sur les obligations du propriétaire ou du détenteur de chiens catégorisés :

La loi française impose le port d'une muselière sur la voie publique pour les chiens de catégories 1 et 2. Cette obligation s'étend également aux parties communes dans les immeubles collectifs. Pour les chiens de catégorie 2, il est également indispensable d'être équipé d'une muselière dans les transports en commun, dans les lieux publics et dans les locaux accueillant du public.

Ces dernières années la loi a été durcie par différents textes législatifs pour définir précisément l'encadrement de certaines races de chiens considérés comme dangereux.

La catégorie 1 concerne les chiens d'attaque, chiens dangereux. Les races répertoriées sont le Pitbull, également connus sous le nom de Staffordshire terrier, les Rottweilers, les Mastiffs ou la race Tosa. Ces animaux et leurs descendants issus de croisements sont répertoriés ainsi, ils appartiennent à la catégorie 1.

Pour la sécurité publique de tous, les possesseurs de ces chiens sont explicitement tenus de suivre certaines règles.

Le chien doit être muselé et tenu en laisse par une personne majeure. Cette obligation s'applique aux deux catégories de chiens.



SYLVIE SECHET



Mission Locale Sud Essonne

La Mission Locale est spécialisée dans l'insertion des 16-25 ans non-scolarisés et vous aide à trouver un **emploi**, une **formation**... en vous accompagnant dans toutes vos questions **sociales** et **professionnelles**.

La Mission Locale vous aide à **recruter** le bon candidat et à **former** vos futurs salariés en valorisant votre activité et vos métiers.

SYLVIE SECHET



Siège social de la Mission Locale Sud Essonne :
12 Carrefour des Religieuses
91 150 Etampes
Du Lundi au Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Après une longue période de fermeture, les temps de rencontre de l'action « JEU M'AMUSE » ont repris le mardi 02 mars 2021.

Cette action est destinée aux familles et à leurs enfants de 0 à 4 ans. Ce lieu est adapté aux besoins du bébé et du jeune enfant. C'est un espace convivial d'échanges, de rencontres et de partages.

Accompagnées de leurs enfants les familles pourront venir jouer et partager leur expérience avec d'autres parents.

L'Action Parents/Enfants « JEU M'AMUSE » est destinée aux enfants du territoire de la C.C.E.J.R. Inscription obligatoire auprès de Mme Élisabeth Mahé par : **courriel**

elisabeth.mahé@ccejr.org

**Téléphone ou sms :
06 37 96 13 91**



AccesLibre

La difficulté de déplacement ne concerne pas que les Personnes à Mobilité Réduite permanente (PMR) ! Vous pouvez très bien être temporairement dans ce cas lors de vos déplacements (ex : béquilles...). Durant cette période vous imaginez-vous aller dans un établissement public (mairie, CAF, Sécurité Sociale, ou même commerces...) et devoir monter 10 marches ou d'avoir 100m à faire à pied ?

Maintenant plus besoin de se déplacer et d'arriver devant le fait accompli, connectez-vous à [Acceslibre.gouv.beta.fr](https://acceslibre.gouv.beta.fr) et vous saurez si le bâtiment est accessible aux PMR. Si vous n'obtenez pas l'information, vous aurez la possibilité, après votre visite, de renseigner sur ce même site les informations nécessaires aux PMR et d'aider d'autres usagers.

Vous êtes commerçants et accueillez d'éventuelles PMR, vous pouvez également renseigner les moyens d'accessibilité de votre établissement.

Vous aurez compris, l'accessibilité nous concerne TOUS.

XAVIER SEVERE

Evénements annulés



Pôle Santé Boissy le Cutté



Je m'appelle Nathalie Romero, je suis Réflexologue et Coach Bien-Être certifiée.

Installée depuis février 2020 au Pôle Santé de Boissy le Cutté, j'accueille du lundi au samedi, les personnes qui souhaitent des solutions naturelles pour améliorer leur bien-être.

La réflexologie est une technique de stimulation par pression de certaines zones dites réflexes. Je pratique la réflexologie Intégrale qui inclut la réflexologie faciale, crânienne, dorsale, palmaire et plantaire.

Cette pratique très douce permet d'apaiser les douleurs physiques, d'améliorer le transit et le sommeil, de diminuer le stress et de renforcer l'organisme en apportant un relâchement très rapide et profond.

Spécialisée dans les troubles féminins (Endométriose, ménopause, troubles prémenstruels), j'accompagne les femmes dans leur parcours santé en proposant un accompagnement personnalisé, avec respect, écoute et bienveillance.

SYLVIE SECHET



Nos jeunes ont du talent !

Dans la catégorie VTT Trial, Boissy-le-Cutté compte parmi ses habitants, deux jeunes champions : Louis (13 ans) et Pierre (16 ans).

Tous les deux s'entraînent au club du VTT Val d'Essonne à Cerny, à raison de trois séances par semaine.

Extrait de leur palmarès :



	Louis	Pierre
2018		Vainqueur coupe de France
2019	3ème par équipe Jeux mondiaux de la jeunesse	
2019	Vainqueur coupe de France	Vice -champion national UFOLEP
2019	Champion national UFOLEP	
2019	8è championnat du Monde des moins de 16 ans	
2020	Vice-champion de France	Vice-champion de France 2020
2020	2è du général de la coupe de France	2è classement général de France

KARINE LANIAU



BOUM DE L'ÉCOLE ANNE FRANK

Boum de fin d'année scolaire

En dépit de l'annulation de nombreux événements sur la commune, la boum de fin d'année scolaire de l'école élémentaire Anne Frank est maintenue pour le moment.

La soirée se déroulera sur le même format que les éditions précédentes, à la salle des fêtes du village, le **mardi 29 juin de 18h30 à 21h30**.

Le Clown Coquelicot assurera l'animation, avec quelques nouveautés qu'il a hâte de présenter aux enfants qui ne l'ont pas vu depuis longtemps.

Concours de danse, quiz musicaux et tours de magie se succéderont, entrecoupés de quelques pauses autour d'un buffet de boissons et de friandises.

Des membres de la commission enfance, assistés des conseillers municipaux juniors veilleront au bon déroulement de la soirée.

Les formulaires d'inscription seront distribués par le biais de l'école, une quinzaine de jours avant la boum.

Prenez soin de vous (et des autres...)

FABRICE AUCOULON



Course de l'Espoir

De nombreux événements ont lieu, partout en France, pour soutenir de grandes causes comme le Sidaction, Octobre rose..., à Boissy le Cutté nous n'avions pas encore le nôtre !



Le premier week-end du mois de juin : le **Samedi 5 JUIN**, nous vous invitons à participer à une grande cause :

Soutenons les enfants atteints du cancer autour d'un moment sportif :

Deux boucles balisées (une grande qui ira dans les bois, une petite qui restera dans l'enceinte du stade) vous seront proposées. Vous pourrez les effectuer à volonté individuellement, entre amis ou en famille, en marchant ou en courant (à chacun son rythme !!!).

Lors de cette journée, qui débutera à 10h et se terminera à 16h, vous trouverez sur place (au stade), l'association **Running pour l'Espoir** qui vous proposera une tombola, un stand restauration, un château gonflable.

L'inscription sera de 5€ pour les enfants de moins 12 ans et de 8€ pour les autres. L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association partenaire **EVA POUR LA VIE**.

Xavier SEVERE

Les 6 heures de Boissy-le-Cutté
Course / Marche Solidaire
en soutien aux enfants malades du cancer
Le premier samedi de Juin de 10h à 16h
Parc des loisirs - 91590 Boissy-le-Cutté

Dans le cadre des manifestations contre les cancers pédiatriques, notre association **RUNNING POUR L'ESPOIR**, organise, avec le soutien de la mairie de Boissy-le-Cutté cette action solidaire.

Venez nombreux
pour le Fun
pour l'effort
... et surtout pour la CAUSE à défendre !

Boucle enfants 500 m
à faire autant de fois
que désiré

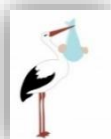
Boucle adultes 1.5 km
à faire autant de fois
que désiré

Accueil des participants de 10h à 15h30 - inscriptions sur place
participation: 8€ pour les adultes et 5€ pour les enfants
Animations, structure gonflable - barbes à papa - crêpes - promenade à poney.
pour toutes infos complémentaires, contactez Jean-Claude au tel: 06 83 20 54 70
Email: runningpourlespoir@gmail.com
<https://facebook.com/runningpourlespoir>

Echo Boissillon N°37

ETAT CIVIL

Avis de naissance



ASSIMO Mia, Rosalie
LOPES Théa, Maria
PERRICHET Kelly

le 07/01/2021 à Étampes
le 13/01/2021 à Étampes
le 13/12/2020 à Étampes

PACS

DOOGHE Océane et MESNILDREY Julien le 05/03/2021

Décès



BONNO épouse PÉRUS Patricia le 17/11/2020 à Fontenay les Briis
DA COSTA RODRIGUES PEREIRA Maria le 22/02/2021 à Fontenay les Briis

URBANISME

Déclarations préalables

Nom

Adresse

Projet

GAUJARD Bernard	42 rue de la Libération	Isolation thermique extérieur
MIRRE Delphine	11 rue des Cépages	Clôture grillage rigide
ARMINIO Jean-Pierre	3 rue des Chaumonts	Modification lucarnes
MANZANO Romain	5 rue de la Libération	Création fenêtres de toit
CHATELAIN Stéphane	7 rue Margaille	Modification toiture abri de jardin
TRUPPA Albert	12 rue de la Croix Boissée	Construction d'une Véranda
Agence Fr. Transition Energétique	13 rue des Vallées	Pose panneaux photovoltaïques
Cie d'Isolation	56 rue de la Libération	Isolation thermique
TIGHIOUARET Rabah	6 rue des Bleuets	Création d'un conduit de fumée
LANJUN Bernard	15 rue des Bleuets	Portail, portillon et rehausse du muret
FONSECA Luis	7 rue Sainte Barbe	Remplacement fenêtres/porte fenêtres
COP Ecologie	32 rue des Alouettes	Isolation thermique extérieure
LEVASSEUR	1 rue des Alliés	Pose d'un Vélux et Abri de jardin
GRAVELOT Joris	11 rue des Cépages	Abri de jardin
SEVERE Xavier	22 rue de la Croix Boissée	Pose d'un Vélux
POHLER Jean-Luc	2 bis rue des Vignes	Ravalement
DONNE Pierre	9 rue du Centre	Réfection toiture et mur garage
FELICITE Maxime	16 rue de la Croix Boissée	Muret, portail et portillon
NOEL Andy	4 impasse du Noyer	Portail
SCHNEIDER Delphine	4 (lot A) impasse du Noyer	Modification façade et garage
ANTUNES Paulo	6 C rue des Vignes	Portail et portillon
DIEUX Jimmy	60 route de Longueville	Clôture et portail
LEQUINIO Eric et OUDET Marc	10 rue Sainte Barbe	Clôture
MATOS Philippe	30 rue des Alouettes	Portail et portillon

Permis de construire

Nom

Adresse

Projet

FELICITE Maxime	16 rue de la Croix Boissée	Modification de la Charreterie
ANDRADE Renaud	9 rue des Cépages	Mur Bahut Façade + clôture
AUMELAS Angeline	3 Chemin de la Margaille	Garage

Agenda :

8 mai	Cérémonie du 8 mai 1945
29 mai	Journée de l'Environnement – Benne à encombrants (9h-12h / 14h-17h)
5 juin	Course de l'Espoir
20 et 27 juin	Elections départementales et régionales



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction, JÜRGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI